



Place Gabriel péri  
94600 Choisy-le-Roi  
www.choisyleroi.fr

Service Urbanisme  
☎ 01.78.68.40.05  
urbanisme@choisyleroi.fr  
Ref : Elsa Coquelle

**à rappeler dans toute correspondance**

**DOSSIER : N° DP 094 022 24 C0028**

Déposé le : 13/03/2024

Demandeur : VALOPHIS HABITAT représentée par  
Madame LEGRAND Anne

Sur un terrain sis à : rue Colette / rue Jules Vallès à  
Choisy le Roi (94600)

Références cadastrales : 22 V 171, 22 V 28

Nature des travaux : Repositionnement d'un  
container

**OPH VALOPHIS HABITAT**  
**Madame Delphine Jacquier**  
**9 ROUTE DE CHOISY**  
**94000 CRETEIL**

**OBJET : DECLARATION PREALABLE  
REJET TACITE**

Madame,

Par un courrier en date du 27/03/2024 nous vous informions que votre demande de **DÉCLARATION PRÉALABLE** était incomplète et nous vous demandions de faire parvenir à la mairie dans un délai de trois mois un certain nombre de pièces.

A ce jour, vous n'avez pas complété votre demande, c'est pourquoi nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu de l'article R423-39 du code de l'urbanisme, votre demande a fait l'objet d'une **DECISION TACITE DE REJET**. Vous n'êtes donc pas autorisé à réaliser les travaux envisagés dans le dossier de déclaration préalable.

Je vous invite dès lors à déposer une **nouvelle demande d'autorisation** en mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

**A Choisy le Roi, le 09/07/2024**

**Pour le Maire de Choisy-le-Roi,  
et par délégation,  
Ali ID ELOUALI,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**



**-DROITS DES TIERS** : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.